



ACETONITRILE HPLC

SI001.2.5L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

| | |
|------------------|-----------------------|
| Nom du produit : | Acétonitrile HPLC |
| Code Produit : | SI001.2.5L |
| Numéro CAS : | 75-05-8 |
| Numéro Index : | 608-001-00-3 |
| Numéro REACH : | 01-2119471307-38-XXXX |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|--|
| Utilisations identifiées : | Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances |
|----------------------------|--|

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société : | SORDALAB 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : chimie@sordalab.com |
|-----------|--|

1.4 Numéro d'appel d'urgence

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: | +33 (0)1 45 42 59 59 |
|------------------------------------|----------------------|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Liquides inflammables (Catégorie 2), H225

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302

Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4), H332

Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 4), H312

Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement
Danger

Mention de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une poudre chimique ou du sable sec pour l'extinction.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Formule : C_2H_3N
Poids moléculaire : 41.05 g/mol
N° CAS: 75-05-8
N° CE: 200-835-2
N° Index: 608-001-00-3
N° d'enregistrement : 01-2119471307-38-XXXX

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

| Composant | Classification | Concentration |
|---|---|---------------|
| Acétonitrile | | |
| N° CAS: 75-05-8 N° CE: 200-835-2 N° Index: 608-001-00-3 N° REACH : 01-2119471307-38-XXXX | Flam. Liq. 2; Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; H225, H302, H332, H312, H319 | ≤ 100 % |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage : Liquides inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant | N° CAS | Valeur Type d'exposition | Paramètres de contrôle | Base |
|--------------|-----------|--|--------------------------------|--|
| Acétonitrile | 75-05-8 | TWA | 40 ppm 70 mg/m ³ | Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle |
| | Remarques | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif | | |
| | | VME | 40 ppm 70 mg/m ³ | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| | | Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL)

| Zone d'application | Voies d'exposition | Effet sur la santé | Valeur |
|--------------------|----------------------|--|-----------------------|
| Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux, Aigu - effets systémiques | 68 mg/m ³ |
| Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 32,2mg / kg PC / j |
| Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux, Long terme -effets systémiques | 68 mg/m ³ |
| Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 220 mg/m ³ |
| Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 22 mg/m ³ |
| Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 4,8 mg/m ³ |

Concentration prédite sans effet (PNEC)

| Compartiment | Valeur |
|---|------------|
| Eau | 10 mg/l |
| Sol | 2,41 mg/kg |
| Eau de mer | 1 mg/l |
| Eau douce | 10 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | 7,53 mg/kg |
| Station sur site de traitement des eaux usées | 32 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| a) Aspect | Forme: liquide, clair Couleur: incolore |
| b) Odeur | d'éther, aromatique |
| c) Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| d) pH | Donnée non disponible |
| e) Point de fusion/point de congélation | -46°C |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 81°C |
| g) Point d'éclair | 2°C - Coupelle fermée |
| h) Taux d'évaporation | 5,8 |
| i) Inflammabilité (solide, gaz) | Donnée non disponible |
| j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité | Supérieure: 16% (V) Inférieure: 3% (V) |
| k) Pression de vapeur | 73,18 hPa à 15°C 121,44 hPa à 25°C 413,23 hPa à 55°C 98,64 hPa à 20°C |
| l) Densité de vapeur | 1,42 - (Air = 1) |
| m) Densité relative | 0,7822 g/cm ³ à 20°C |
| n) Hydrosolubilité | complètement soluble |
| o) Coefficient de partage: n-octanol/eau | log Pow: -0,54 à 25°C |
| p) Température d'autoinflammabilité | 524°C |
| q) Température de décomposition | Donnée non disponible |
| r) Viscosité | Donnée non disponible |
| s) Propriétés explosives | Non explosif |
| t) Propriétés comburantes | Non comburant |

9.2 Autres informations concernant la sécurité

| | |
|------------------------------|------------------|
| Densité de vapeur relative : | 1,42 - (Air = 1) |
| Tension superficielle | 29,0 mN/m à 20°C |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Acides, Bases, Oxydants, Agents réducteurs, Métaux alcalins

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 1320 - 6690 mg/kg

CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 3587 ppm (OCDE ligne directrice 403)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 26,8 mg/l

DL50 Dermale - Lapin - mâle et femelle - >2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Résultat: Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Résultat: Irritant pour les yeux (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Buehler - Cochon d'Inde - N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. (OCDE ligne directrice 406)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Hamster - ovaire - Résultat: négatif - Mutation dans les cellules somatiques mammifères

Test de Ames - S. typhimurium - Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Hamster - ovaire - Résultat: preuve ambiguë - Échange entre chromatides sœurs

Mutagenicité: Essai du micronoyau - Souris - Résultat: Des résultats positifs ont été obtenus dans certains tests in vivo.

Cancérogénicité

Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Information supplémentaire

RTECS: AL7700000

Traiter comme un empoisonnement au cyanure. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence anti cyanures avec son mode d'emploi. Le début des symptômes est généralement retardé en attendant la conversion en cyanide, Nausée, Vomissements, Diarrhée, Migraine, Vertiges, Eruption, Cyanose, excitation, dépression, Somnolence, altération du jugement, Incoordination, stupeur, mort

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 1640,00 mg/l - 96 h

NOEC - Oryzias latipes - 102 mg/l - 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 3600 mg/l - 48 h (OCDE Ligne directrice 202)

NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 160 mg/l - 21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité - Résultat: 84 % - Facilement biodégradable. (OCDE Ligne directrice 301 C)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ($\log Pow \leq 4$).

12.4 Mobilité dans le sol

On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Stabilité dans l'eau : s'hydrolyse lentement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1648

IMDG: 1648

IATA: 1648

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ACETONITRILE

IMDG: ACETONITRILE

IATA: Acetonitrile

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

